

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2013

Etaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Valérie DEPIERRE ; René BERNARD ; Jean-Paul GUIGNARD ; Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS ; Yves REYNAUD

Absente : Valérie ARBEL

Secrétaire de séance : Jean-Paul GUIGNARD

Travaux salle polyvalente. Demande de subvention régionale, inscription dans un programme EFFILOGIS

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, vu le projet de réhabilitation et agrandissement de la salle polyvalente, vu les études à réaliser pour l'efficacité énergétique de ce bâtiment public, sollicite du Conseil Régional une subvention au titre du programme EFFILOGIS phase études, selon les devis suivants :

- société ABATHERM pour expertise du bâtiment existant : 1 780,00 € HT
 - ABATHERM pour étude thermique du projet : 3 850 € HT
 - architecte ICBA pour intégration d'une démarche énergétique aux études : 2 700,00 € HT
 - Mission architecte ICBA pour phases APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR : 10 844,77 € HT
- Soit un total de 19 174,77 € HT ou 22 933,02 € TTC

Sollicite un accord pour commencer ces études

Donne pouvoir au maire pour signer les contrats correspondants à ces devis et les faire exécuter, ainsi que toute pièce correspondant à ce dossier.

Les crédits ont été inscrits au budget de la commune 2013.

Travaux salle polyvalente. Modification permis de construire

Suite aux engagements par ailleurs pris, le maire soumet à l'avis de conseil municipal, une modification du permis de construire de la salle polyvalente concernant la toiture de l'extension du bâtiment.

1^{er} choix (initial) : une toiture terrasse sur la partie loge de l'extension

2^{ème} choix : une toiture 2 pans couvrant la partie loge en prolongement de la toiture existante + scène

Le maire fournit à chaque conseiller les vues en trois dimensions, et informe le conseil sur le fait que le choix de la toiture deux pans apporterait un surcoût de 15 à 20 000 €.

Après délibération par 4 voix pour le choix (1 toiture terrasse) et 4 voix pour le toit deux pans, la voix du maire étant prépondérante, le choix 1, initial est retenu.

Le maire motive sa décision sur le fait qu'il suit l'avis du maître d'œuvre et sur l'économie de la plus-value.

SIDEC. Adhésion charte « Eclairons juste le Jura »

Le Maire expose, les dépenses communales liées à l'éclairage public représentent entre 30 à 35% des consommations et dépenses énergétiques pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Les lois Grenelle I et Grenelle II mettent en évidence l'existence d'une pollution lumineuse importante sur l'ensemble du territoire national.

La charte intitulée « Eclairons juste le Jura », proposée par un groupement de partenaires concernés par le sujet de l'éclairage public sur le département, a pour objectif de sensibiliser et d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Cette charte propose à la collectivité signataire de s'engager à diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à l'éclairage public, tout en préservant la qualité de vie et en participant à une démarche globale territoriale source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve l'adhésion de la commune à la Charte de l'éclairage public « Eclairons juste le Jura » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette charte.

Assainissement. Déclaration STEP

Le conseil municipal, suite à sa délibération du 26 mars 2013 retenant le devis de la Société VERDI Ingénierie d'un montant de 4 160 € HT pour la réalisation du dossier de déclaration de la STEP, et au courrier de de la Direction des Territoire du Jura en date du 17 avril 2013, concernant la mise en conformité du système d'assainissement et la procédure de déclaration de la station d'épuration, après délibération et à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir au maire pour commander la réalisation du dossier de déclaration de la STEP à l'entreprise retenue et signer tout document s'y rapportant.

Travaux budgétisés :

Busage fossé à l'entrée de a forêt : le maire demande à l'adjoint en charge des travaux de contacter 2 entreprises pour devis comparatifs.

Portes église : avant de les repeindre un dossier sera envoyé aux « bâtiments de France » pour avis.

Point à temps : un devis sera demandé

Le conseil remercie monsieur Emmanuel GREFFIER pour avoir participé à étendre de l'enrobé sur certaines voies communales afin de boucher les trous.

Maison CHUARD : le maire invite le conseil à une réunion qui aura lieu sur place avec le président des restaurateurs du Jura et la chambre du commerce, afin d'étudier plusieurs scénarios pour établir un cahier des charges.

Création de taxe de séjour : des renseignements seront pris pour une éventuelle création de cette taxe.

Bail logement communal F4 8 Grande Rue

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, suite à la demande de monsieur Hervé GROS et madame Isabelle MAINGRET, locataires du logement communal type F4 situé 8 Grande Rue (bâtiment mairie), sollicitant le changement du bail de ce logement, vu le courrier de monsieur GROS, en date du 29 avril 2013, déclarant se porter caution solidaire de madame MAINGRET pour le paiement des loyers, charges, réparations locatives, impôts et tous frais éventuels de procédure dus en vertu du bail de l'appartement en question, accepte de louer ce logement à madame MAINGRET Isabelle à compte du 1^{er} mai 2013, selon les mêmes termes que le bail existant, et le même loyer soit 400 €/mois, révisable chaque année au 1^{er} janvier par délibération du conseil municipal, donne pouvoir au maire pour faire un état des lieux (sortie et entrée) et signer le nouveau bail de location avec la locataire, dans les mêmes conditions que celles existantes, ainsi que tout document s'y rapportant.

Location maison communale 1 Rue des Grands Prés : suite à la résiliation du bail par les locataires, un appel à candidature sera lancé pour louer cette maison à partir du 1^{er} août 2013.

Subventions 2013

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2013 :

- Souvenir Français : 50 €
- La V'lottière : 150 € motivée par le fait de l'existence d'une section de « jeunes » et encourager l'association à développer cette section.

Des renseignements seront pris quant à la demande de subvention faite par l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Arbois.

Demandes de monsieur TREUVEY Gérard : concernant le curage des fossés. Comme indiqué précédemment des devis seront demandés, les travaux sont budgétisés.

Dégrèvement taxe d'assainissement suite à une fuite d'eau : la délibération prise précédemment sera appliquée, la consommation moyenne sera calculée sur les trois dernières années.

Composition des conseils communautaires en vue des échéances électorales 2014

Des renseignements complémentaires seront demandés. La délibération sera prise au prochain conseil. Valérie DEPIERRE se charge d'inviter le président des maires ruraux de Haute Saône et Conseiller Régional.

Changement de chaudière. Aide à l'investissement pour modernisation de l'efficacité énergétique

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres, vu le changement de la chaudière du bâtiment mairie, accepte une subvention de 179 €, suite à la demande d'aide à l'investissement pour modernisation de l'efficacité énergétique par la Société La Mure.

Informations

Transports scolaires le midi : ce transport est créé gratuitement pour les primaires et maternelles, mais comme les autres transports scolaires il sera accessible à toute personne en fonction des places disponibles et en payant.

Projet de bibliothèque itinérante : le conseil est d'accord sur le principe.

Sécurité : la vitesse étant toujours excessive dans le village, (4 chats et 1 chien écrasé ces derniers temps), le conseil municipal demande au service des routes du Conseil Général les conditions pour faire installer des ralentisseurs.

Le secrétaire de séance,
JP GUIGNARD

Le maire,
P. BERNARD